

C-R de la séance du CHSCT 33 du vendredi 18 mars

Précision : les CHSCT départementaux sont le plus souvent présidés par le ou la DASEN. En Gironde cette attribution a été transmise au secrétaire général de la DSDEN.

Bilan 2020/2021de l'Inspectrice Santé et Sécurité au Travail (ISST)

L'inspectrice de la santé et de la sécurité au travail est indépendante du Rectorat de Bordeaux et relève directement du ministère. Nous l'avions sollicitée pour qu'elle vienne nous présenter un bilan de ses 11 inspections ou visites-conseils menées dans le département.

PPMS

Ils sont en général bien distingués et mis à jour.

Dans le 2nd degré on a tendance à focaliser sur le PPMS « attentat intrusion ». Le PPMS « Risques majeurs » passe en second. Le covid a pu jouer aussi pour éviter de confiner des élèves dans une classe. On a pu faire des exercices par classe dans le meilleur des cas. L'ISST remarque que cette tendance perdure depuis plusieurs années et que la contrainte DSDEN joue beaucoup qui insiste davantage sur l'intrusion dans sa communication aux chefs d'établissement.

Qualité de l'air intérieur (elle doit être mesurée depuis 2020).

Aucun résultat dans les établissements du second degré!

DTA (Diagnostic Technique Amiante : ils sont obligatoires dans les établissements construits avant 1997).

Si les documents ne sont pas présents dans l'établissement, ils existent forcément quelque part ! Le problème principal porte sur l'information des personnels quant à sa mise à jour régulière.

Prévention du risque chimique dans les laboratoires

L'inspectrice parle ici d'une « catastrophe » à la fois du risque explosif / cancérigène. C'est en partie lié à la suppression progressive des agents de laboratoire. Il existe des formations départementales spécifiques pour les personnels concernés.

Point de situation sanitaire

Au 17/03 on comptait 3000 cas positifs (dont 243 agents) et 26000 cas contacts (dont 600 agents)

En progression depuis la rentrée de mars même si c'est en deçà des chiffres de janvier. Peu de formes graves en termes d'hospitalisation donc pas d'inquiétude nous dit la DSDEN. Egalement en raison de la couverture vaccinale élevée dans le département, en particulier chez les jeunes.

Sur les **autotests** : quelle continuité en avril ? Ils ne le savent pas. Sur la carte Vitale parfois exigée en pharmacie : il n'y en a pas nécessité. L'ARS contacte la pharmacie concernée.

Sur les personnels touchés par des **formes longues de Covid** : quelles sollicitations avez-vous eues sachant qu'il existe désormais la possibilité du temps partiel thérapeutique de – 3 mois sur avis du médecin traitant ? Il y a des demandes nous dit-on. Les collègues qui ont sollicité la médecine de prévention sont dirigés vers la DIPER3 pour le formulaire à remplir.

Reconnaissance en maladie professionnelle ? Une demande aurait été faite. La difficulté est que c'est à l'agent d'apporter la preuve que sa contamination s'est produite exclusivement sur son lieu de travail.

Sur les **fermetures de classe et d'école** : il n'y a plus de critères. C'est au cas par cas et par une décision collégiale prononcée in fine par la préfecture.

A partir du 21/03 il n'y aura plus distinction entre élèves vaccinés et non vaccinés : ils ne seront plus soumis à l'isolement.

Capteurs CO2: 54 communes (sur 424 concernées) ont vu leur demande de subvention par l'Etat exaucée. 1/3 des élèves seraient concernés (il s'agit de communes importantes en population). Les communes ont jusqu'à la fin du mois d'avril pour faire parvenir leur demande de subvention.

Bilan des accidents du travail / trajet (voir P-J)

Leur nombre reste stable depuis 2 ans mais le type d'accident du travail qui a le plus augmenté concerne les "agressions / heurts" (de 32 à 49 entre 2019/2020 et 2020/2021) sans que l'on puisse en savoir davantage pour le moment !